

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n° 52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE

Hébergement, restauration des intervenants – artistes dans le cadre de l'événement des 50 ans du Parc.

Dans le cadre des 50 ans du Parc, un ensemble d'artistes est en création dès ce printemps, des intervenants, conférenciers et techniciens seront également impliqués au cours de la semaine phare de juin. Le Parc va être amené à assurer de déplacements, l'hébergement et de la restauration pour ces intervenants, artistes, techniciens impliqués dans ces différents temps forts des 50 ans.

Ces prestations d'hébergements se réalisent auprès des hébergeurs et restaurateurs du territoire en fonction de la géographie des projets.

Ces prestations rentrent dans le cadre du budget des 50 ans du Parc et dans le cadre du budget du Pole Culture.

Un ensemble de conventions avec nos partenaires artistiques et compagnies seront à établir dans le cadre du budget des 50 ans.

Frais de déplacement :

Pour le temps fort des 50 ans à Brocas, nous allons bénéficier de l'accompagnement technique de Laurent Martin, régisseur général assurant la coordination du week-end sur les aspects techniques – sécurité – déclaration de manifestation.

Nous devons prendre en charge ses frais de transports au cours des phases de repérages – réunions techniques et le jour de la manifestation.

Nous évaluons à un montant total maximum de 1200 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président** à rembourser les frais de transports liés à cette prestation d'accompagnement.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 2 mars 2020
A BELIN-BELIET (33) Délibération n° 52

- **D'AUTORISER le Président** à procéder aux règlements relevant de ces prestations dès lors qu'est spécifié dans les conventions et devis validés nous liant entre Parc et intervenants, ou compagnie artistique, que nous devons assurer l'hébergement et la restauration.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine